



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17257
12 juin 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 10 JUIN 1985, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention les faits suivants :

Une fois de plus, le régime iraquien a donné la preuve de son mépris non seulement pour les règles inviolables du droit humanitaire international, mais aussi pour le peuple iraquien, dont il est pourtant censé défendre la cause et les intérêts. Le 9 juin 1985, l'armée d'agression iraquienne a bombardé le camp de réfugiés de Ziveh (province de l'Azarbaïdjan occidental) qui abrite un groupe de réfugiés kurdes irakiens; l'attaque a fait 142 morts, dont 79 enfants, et 300 blessés. L'équipe de l'Organisation des Nations Unies en poste à Téhéran, a été invitée à se rendre sur les lieux afin d'examiner ces preuves toutes récentes du mépris total de l'Iraq pour le caractère sacré de la vie humaine. Je vous serais très obligé de bien vouloir user de vos bons offices pour que l'équipe soit autorisée à faire cette visite.

La République islamique d'Iran lance un nouvel appel à la communauté internationale et, plus particulièrement, à l'Organisation des Nations Unies pour les conjurer de sortir du mutisme responsable qu'elles observent à l'égard des crimes atroces commis par les dirigeants irakiens contre des civils iraniens et irakiens innocents. Tous ceux qui, en maintenant leur appui au régime iraquien, ont rendu possible ce comportement criminel devraient pourtant se rendre à l'évidence : un régime qui méprise ainsi la vie de ses propres citoyens ne mérite pas d'être soutenu et ne saurait être considéré comme un allié sûr.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Said RAJAIË-KHORASSANI